

BULLETIN D'ÉCHANGE DES SIGNATAIRES DU TEXTE « LE DROIT DE GREVE N'EST PAS NEGOCIABLE »

numéro 3 – juillet 2007

Pour toute correspondance : François FERRETTE, 48 rue du Val Noble 61000 Alençon

Documents et communiqués

SYNDICAT CGT Ouvriers/Maîtrise de l'IGN

**Le droit de grève n'est pas négociable !
Le 31 juillet 2007, réagissons !**



La CGT s'oppose aux limitations du droit de grève programmées pour l'ensemble des entreprises françaises et des services publics.

Le texte sur le droit de grève / service minimum présenté par le gouvernement est en débat à partir du 17 juillet au Sénat et du 30 juillet à l'Assemblée nationale.

L'objectif du gouvernement n'est pas de mettre en place un contexte propice à diminuer les causes de conflits, en particulier en obligeant les directions à négocier en cas de désaccord. Il veut continuer à laisser la porte ouverte au dumping social et à une course à la productivité dévastatrice pour les salariés, pour le seul bénéfice des directions d'entreprise.

Quant aux usagers, comme le montrent les prises de positions des associations concernées, ce texte ne répond en rien à leurs préoccupations quant aux dysfonctionnements quotidiens des transports publics. C'est l'absence de financements et d'effectifs suffisants, alliée au vieillissement des réseaux, qui entraîne l'essentiel des perturbations quotidiennes.

Depuis le début du processus, la CGT a dénoncé les attaques portées à l'exercice du droit de grève, en

particulier sur la déclaration préalable des salariés et sur la consultation des salariés au bout de huit jours de conflit. Qui plus est, la disposition tendant à faire croire que les salariés seraient payés pendant les grèves, est une provocation mensongère et populiste visant de jeter à la vindicte populaire les grévistes.

La CGT dénonce le caractère démagogique d'un texte qui ne vise, contrairement à son titre, ni à améliorer le dialogue social, ni à fournir aux usagers un service public de qualité !

La commission du Sénat a reçu les organisations syndicales dans des conditions inacceptables réservant la part du lion aux représentants du patronat. Aucune des propositions avancées par les organisations syndicales n'a été incorporée dans le projet de loi.

Bien au contraire, les amendements proposés par la commission du Sénat en charge du dossier lancent, comme il fallait s'y attendre, l'extension du dispositif aux autres modes de transport et services publics, en attendant la totalité des autres entreprises françaises.

Dans le dernier amendement déposé, on peut lire : « le rapport (d'évaluation sur l'application de la présente loi adressé par le gouvernement au Parlement avant le 1er octobre 2008) examine l'opportunité d'étendre le dispositif de la présente loi aux autres modes de transport, voire de le transposer à d'autres services publics ».

Les transports terrestres sont les cobayes d'une offensive visant à une restriction généralisée du droit de grève dans notre pays, entreprises privées et services publics confondus.

Nous devons peser par notre présence vis-à-vis de la représentation nationale !

Le droit de grève est un droit individuel constitutionnel qui s'exerce dans un cadre collectif. Il n'est pas négociable.

Ce projet de loi est une provocation. La CGT mettra tout en œuvre, unitairement, pour obliger le gouvernement et le Parlement à retirer ce projet de

loi.

Afin de montrer notre détermination, la CGT appelle les salariés à un rassemblement à Paris, pour l'examen du texte en séance, devant l'Assemblée nationale et dans les principales villes de province, devant les

préfectures, le 31 juillet à 14 h 30.

Le syndicat CGT OM IGN appelle l'ensemble des agents à participer à ces manifestations pour exiger :

RETRAIT du PROJET de LOI SCCLERAT !

Courriers reçus

Bonjour,

Je me joins à cette protestation urgente à propos d'un droit acquis : que les travailleurs qui produisent les biens de ce pays puissent le faire dans des conditions décentes, et être considérés comme des êtres humains et pas du simple matériel de production ! C'est très clair pourtant . Donc A MAINTENIR SANS CONDITIONS.

Marie Odile PERY

C'est avec une grande conviction que je me joins à ce légitime appel pour l'inviolabilité du droit de grève. Nous devons opposer à ce cynique pouvoir antisocial une ferme résistance de classe.

Marcel, militant CGT

J'ai reçu votre demande de signature de pétition. Avant de signer, pouvez vous me dire qui vous représentez, quelle couleur politique ? A l'avance, merci. Cordialement

Andrée DUPRAT

La pétition a été initiée par des syndicalistes CGT & FSU (dont certains membres du PS et du PCF) se reconnaissant dans les idées des sites www.le-militant.org et http://site.voila.fr/bulletin_Liaisons/. Mais naturellement il ne s'agit en aucune manière d'une

initiative partisane et encore moins politicienne. La simple lecture des noms des signataires montre qu'ils se recrutent dans toutes les sensibilités de la gauche socialiste, communiste, écologiste, antilibérale, anticapitaliste et libertaire. Et naturellement, ce sont les signataires eux-mêmes qui décideront des suites à donner à ce texte désormais commun.

Je partage tout à fait cette analyse. Les larbins du Capital viennent nous parler de "démocratie" là où la dictature des patrons est la règle : l'entreprise. Leur "service minimum" n'est qu'un début pour remettre en question le droit fondamentalement démocratique des salariés à contester leur exploitation. Contestation qui commence toujours par une minorité, mais une minorité agissante représentative d'une majorité. Le véritable vote démocratique consisterait alors à demander, à bulletin secret, si on est d'accord ou pas avec les revendications des grévistes.

Quoi qu'il en soit, ce mesures d'encadrement du droit de grève ne pourront rien le jour où éclatera la Grève, la vraie, celle qu'ils qualifient de "sauvage" ! Courage camarades !

Louis (militant syndicaliste au GAN rejeté par tous les bureaucrates syndicaux).

Débats et arguments

Plutôt que passer sa vie à se plaindre en France, ne pourrait t'on pas penser aux sept millions de personnes qui vivent dans notre pays en dessous du seuil de pauvreté, je pense que dans ce cas la France serait plus belle !

Cabinet François DOUEZY

Le fait de « se plaindre » de mesures gouvernementales comme la loi anti-grèves dite du « service minimum dans les transports » n'est nullement contradictoire avec le fait de penser aux sept millions de personnes qui vivent dans notre pays en dessous du seuil de pauvreté ». Nous trouvons d'ailleurs qu'il n'y a pas assez de gens qui se plaignent et que la protestation n'est pas à la

hauteur de l'attaque. En tout état de cause, imaginez un instant que personne ne dise rien à propos de la loi sur le « service minimum ». Est-ce qu'on penserait davantage aux pauvres ? Et surtout est-ce que le gouvernement prendrait davantage de mesures les concernant ? Bien sûr que non ! Aucun rapport. De quoi se soucient M. Sarkozy et ses affidés ? Des avantages à accorder aux possédants. Des exemples ? Le bouclier fiscal qui permettra à un millier de personnes disposant d'un patrimoine financier supérieur à 15 millions d'euros de bénéficier d'une restitution de 250 000 euros en moyenne chacune. Il y a le passage de 20 à 30 % de l'abattement sur l'ISF sur la valeur de la résidence principale. Enfin, alors que 75 % des successions étaient déjà exonérées, un couple avec

deux enfants disposant d'un patrimoine de 1, 5 millions d'euros verra ce dernier transmis sans que les ayant droit aient rien à payer. Voilà comment le pouvoir « pense » aux riches et non aux pauvres.

Alors que faire ? Serait-ce aux salariés modestes, c'est à dire ceux qui sont aujourd'hui menacés par la restriction du droit de grève, de compenser la défaillance des gouvernants par la charité ?

En réalité, on ne pourra pas lutter contre la pauvreté sans défendre la situation de tous les salariés, d'une part pour éviter qu'elle ne se dégrade davantage et d'autre part parce que seuls ceux-ci sont porteurs de perspectives susceptibles de changer les choses.

Pour empêcher la pauvreté de s'étendre, il n'y a pas grand chose d'efficace à faire (si ce n'est mettre en place un gouvernement de salut public) que de tenter de limiter la concurrence entre catégories de salariés. Et comment limiter la concurrence entre salariés si ce n'est par la coalition, c'est-à-dire le syndicalisme, de manière à présenter les mêmes exigences en terme de salaire ? Et de quel moyen le syndicalisme dispose-t-il pour se faire entendre si ce n'est de sa capacité

à organiser des arrêts de travail et donc l'interruption de la production ?

Les pauvres ne sont pas une catégorie à part : c'est l'échelon inférieur du salariat, le plus exploité, opprimé et marginalisé. Croire qu'on pourrait lui venir en aide en permettant la réduction des droits à se défendre des autres catégories est plus qu'une illusion : c'est un crime.

Pour que la France soit belle, il faut que la France préserve et augmente ses conquêtes sociales et donc les droits de ses travailleurs.

Divers

Notre ami **Boualem SNAOUI** signale un intéressant article de Gérard Filoche intitulé « *Un suicide par jour au travail : pourquoi pas de réaction du « Président ?* » A lire sur le site « le grand soir »

http://www.legrandsoir.info/article.php3?id_article=5276

Dans la presse

Le service minimum de M. Sarkozy irrite les régions dirigées par la gauche

LE MONDE | 28.07.07 | 13h15 • Mis à jour le 28.07.07 | 13h15

Les régions vont-elles freiner la mise en place du service minimum ? Contraintes par la future loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs de négocier avec les transporteurs un service minimum, elles devront définir, ainsi que le précise l'actuel projet, "les dessertes à assurer (...) en cas de perturbation prévisible du trafic".

Mais les régions, dont 21 sur 22 en métropole sont tenues par la gauche, n'apprécient guère. Le président de l'Association des régions de France (ARF), Alain Rousset, président du conseil régional d'Aquitaine (PS), accompagné de Martin Malvy, son homologue de Midi-Pyrénées, chargé des transports à l'ARF, devraient l'expliquer au ministre du travail, Xavier Bertrand, lundi 30 juillet. "Les conflits sociaux ne sont pas responsables des plus graves dysfonctionnements, dit M. Malvy, et ce n'est pas cette loi qui va régler le problème." Mais, ajoute-t-il, "on est coincés. Si

la loi est votée, nous l'appliquerons d'autant que, précise le projet, si on ne le fait pas, ce sont les préfets qui le feront".

Autre président socialiste, Jacques Auxiette (Pays-de-la-Loire) s'insurge. "Le gouvernement fait preuve d'hypocrisie et manque de courage, assène-t-il. S'il veut limiter le droit de grève, il ne doit pas se décharger sur les autorités organisatrices de transport", soit les régions, les départements et les communes. De plus, dit-il, toutes les conventions actuellement négociées avec la SNCF prévoient des clauses sur un service garanti, assorties de pénalités en cas de non-respect.

Michel Destot, président du Groupement des autorités responsables de transports publics, prévient aussi : "Nous aurions préféré une démarche contractuelle et pas législative et nous savons qu'il ne sera pas possible de tenir les délais prévus par la loi, soit le 1er janvier 2008." Le député (PS) de l'Isère ajoute que, "dans les petites agglomérations, les départements, cela va être dur de négocier avec toutes les sociétés de cars par exemple, cela sèmera le trouble alors qu'il n'y a jamais de problème ; on sera hors délai". Selon lui, "pour le gouvernement, cela ne compte pas,

l'important c'est l'affichage politique et que la loi soit votée".

Autre point possible de blocage, dans les actuels exécutifs régionaux, la responsabilité des transports est **très fréquemment confiée à des communistes** : c'est le cas dans 13 régions sur 22. Premier d'entre eux, l'ex-ministre des transports de Lionel Jospin, Jean-Claude Gayssot, chargé de ce dossier en Languedoc-Roussillon, rappelle les liens entre son parti et l'entreprise nationale SNCF, relation étroite aussi avec la CGT, premier syndicat chez les cheminots. *"François Mitterrand, en 1981, a confié ce ministère à Charles Fiterman, communiste, et ces liens ont toujours existé",* explique l'ex-cheminot M. Gayssot. Dit autrement par le socialiste chargé des transports en Rhône-Alpes, Bernard Soulages : *"La plupart des régions choisissent des gens en phase avec la SNCF, ses agents... et la CGT."*

M. Gayssot affirme son opposition à la loi examinée par les députés à partir de lundi et qui a été votée par les sénateurs le 19 juillet : *"Comme vice-*

président de la région Languedoc-Roussillon, je ne participerai pas, ni de près ni de loin, à la remise en cause du droit de grève."

Et ses collègues communistes lui emboîtent le pas. *"C'est M. Sarkozy qui veut cette loi, dit Daniel Beurdeley, vice-président PCF de Picardie, il n'a qu'à se débrouiller."* Pour lui, la plupart des régions ont déjà négocié avec la SNCF, et il n'est **pas question de recommencer**. *"Je voudrais que l'on fasse de la résistance, souhaite M. Beurdeley, par rapport à ce gouvernement de combat."*

"Je ne serai pas zélé dans la mise en oeuvre de la loi, renchérit Gérard Lahellec, vice-président pour la Bretagne, communiste lui aussi. "Je considère que les dispositions allant au-delà de la convention que l'on vient de renouveler avec la SNCF, précise-t-il, remettent en cause le droit de grève et je ne mangerai pas de ce pain-là."

Rémi Barroux

Le droit de grève n'est pas négociable !

L'objectif final de Sarkozy avec le "service minimum" c'est d'interdire le droit de grève dans les entreprises. Le pot -aux -roses ? Le voici : *"A celui qui est contre la grève obligatoire imposée par une minorité, je propose la démocratie par l'organisation obligatoire d'un vote à bulletin secret dans les huit jours qui suivront tout déclenchement d'un mouvement social."* (N.Sarkozy, Agen, le 22 juin 2006). *"Ces nouvelles règles s'appliqueront d'abord dans les entreprises en charge d'un service public, dans les universités et dans les administrations."* (Xavier Bertrand à La Tribune, le 29 janvier 2007). *"Le vote à bulletin secret commencerait par le service public et pourrait être élargi au privé d'une manière générale."* (Rachida Dati, 1^o février).

Ils nous parlent de "démocratie", mais la réalité du marché du travail, c'est l'obligation de vendre sa force de travail ou d'être chômeur, obligation imposée par une minorité : la minorité capitaliste. Sa conséquence dans l'entreprise, c'est tout le pouvoir au patron. Toute grève véritable est une grève imposée contre cet ordre de choses : cela ne se fait jamais sans choc. Les piquets de grève sont souvent la condition pour que la majorité puisse, comme elle le souhaite, faire grève. Et cela, beaucoup de jeunes, dans leurs lycées, leurs facultés, leurs IUT, l'ont appris aussi dans la lutte contre le CPE en 2006. Sans piquets, jamais cette victoire de la démocratie qu'a été le retrait du CPE n'aurait été arrachée. Si on les laisse faire, ils ne s'arrêteront pas là.

En Grande-Bretagne, Thatcher a imposé le vote secret, sous contrôle d'huissier, avant toute grève, interdit les grèves interprofessionnelles et les grèves de solidarité. Au XIX^o siècle le droit de grève a été arraché par des grèves illégales et violentes et ne l'aurait jamais été autrement. Il est désormais un droit constitutionnel, même si c'est un droit qui est toujours aussi difficile à mettre en oeuvre, particulièrement pour les salariés du privé.

Le plan du gouvernement est clair. 1^o) Instaurer "dans la concertation" le service minimum dans les transports et les établissements scolaires, avant fin 2007 au moins pour les transports, en ne parlant pas trop de leur projet contre les travailleurs du privé pour diviser entre public et privé. Selon les propres statistiques de la SNCF, 3% des trains non pris sont dus à des grèves. Moins il y aura de grèves, plus les trains arriveront en retard, car les atteintes au service public se multiplieront. 2^o) En 2008, s'ils en ont réuni ainsi les conditions juridiques, ils pourront essayer de briser une éventuelle grève des conducteurs de trains pour défendre leur régime de retraite, dernier bastion avec les électriciens et les gaziers du droit aux 37,5 annuités de cotisations : ils pourront tenter de réquisitionner et de licencier les récalcitrants. 3^o) Ayant ainsi modifié le rapport de force social, ils imposeront alors, courant 2008, le "contrat unique" de travail facilitant les licenciements dans toutes

les entreprises et verrouilleront le droit de grève partout, pour imposer la dictature complète dans les boîtes. Mais ils savent qu'en réalité ils sont minoritaires pour faire cela, ils savent que les salariés seront décidés à se battre et ils craignent qu'un affrontement sur le droit de grève devienne un choc frontal dans lequel ce sera soit la classe ouvrière française qui sera défaite, soit Sarkozy.

Le droit de grève n'est pas négociable. Le service minimum imposé par la loi c'est mettre le doigt ans l'engrenage de sa destruction. Par conséquent, nous demandons aux organisations CGT, FO, CFTD, FSU, UNSA CFTC, CGC, Solidaires d'exiger le retrait du projet sur le service minimum et la remise en cause du droit de grève et sur cette base développer des initiatives de lutte dans l'unité syndicale la plus large.

Signataires au 29 juillet

Hélène FRANCO (secrétaire générale du Syndicat de la Magistrature), Christian BARLO (secrétaire général de la CGT CELM, 83500*), Jean-François CHALOT (EPA FSU*), Philippe ENCLOS (bureau national du SNESup-FSU), François FERRETTE (membre du bureau national du SNASUB-FSU*), Yann LEGUET (élu CDFN FSU et CAN SNASUB), Stéphane FUSTEC (secrétaire adjoint de l'US CGT commerce et services, 75*), Vincent PRESUMEY (secrétaire départemental de la FSU, 03), Jean-François ADAM (Union Syndicale Solidaires Paris), Henri AMADEI (Emancipation au SNESup-FSU), Emile FABROL (membre de la CE de l'UFICT-CGT des Services Publics), Claude LUCHETTA (responsable SNES-FSU Haute-Loire), Fabien GALLET (responsable SUD-Education et Solidaires, Ardèche), Luc COLPART (professeur d'histoire, secrétaire académique de Sud Education Créteil), Michel TOMMASINI (CE UD CGT Vosges), UDAS (Union des Alternatives Syndicales), Sylvie BONNIN (responsable territoriaux FO, Allier), Fredo, (webmaster de www.edf-gdf-loire-cgt.com), Henri CHAPEL (délégué syndical CGT commerce et services), Edouard MARTIN (secrétaire du SNES lycée de Millau, Aveyron), Olivier DELBEKE (secrétaire adjoint CGT OM IGN*), Mayeul CHAMUSSY (Communaux CGT Grenoble), Rémi LOVATI (Syndicaliste CGT OM IGN), Magali ESCOT (CGT Marseille), Christian LANGUILLE (syndiqué SNAD CGT Paris), Pascal CONTEJEAN (Syndicaliste CGT ARES - UL des ULIS - Essonne), Boualem SNAOUI (enseignant CGT 95), André BARNOIN (retraité France télécom, militant CGT), Marcel BAKULI (militant CGT), Jérémie FORTIN (USPAOC-CGT ; Animation socioculturelle et Sports), Arnaud DURAND (enseignant, syndiqué CGT sensibilité Ecologiste et Antinucléaire, Collectif Antilibéral de Gauche d'Avranches), Francis LARGIER (adhérent CFTD), Rémy JANNEAU (SNESup), Jacques FONTAINE (SNESup Ecole Emancipée), Dani MOLINES (SNES Aix-Marseille /FSU 13), Richard NEUVILLE (SNU TEFI-FSU Ardèche), Pierre THUAULT (Directeur d'Ecole retraité SNUIPP), S. PLISSON (étudiante salariée AGEL FSU Limoges), Jean-Luc MERCIER (professeur Aubagne, FSU, RESF, ATTAC, Ballon Rouge, Amnesty International), Joss ROVELAS (adhérent SUD PTT, responsable d'association), David NOËL (Professeur d'histoire-géographie, SUD Education 59/62), Pascal DIDIER (SUD éduc Nancy), Marie Noëlle RIBONI (professeur, syndiquée à SUD éducation), Hyacinthe ROBERT (ex conseiller Prud'hommes, 06580 Pegomas), Pascal SACAU (leader syndical national réintégré à GAN Assurances), FSE Paris I-IV, Jean-Baptiste MARTINI (président de l'AGEP-FSE, Aix-Marseille), PSL (Pour un syndicalisme de lutte, tendance de la FSU), CILCA (Courant Intersyndical Lutte de Classe Antibureaucratique), Laure DAEL (conseillère générale 27), Sylvie BARENFELD (militante PS Paris 12), MARIUS (Adhérent ATTAC Alpes Maritimes N° X0038132), Amaury COUDERC (ex-maire et conseiller régional, animateur de « Rassembler à gauche »), Enzo D'AVIOLO, Christine DELPHY, Alain LACROIX (chauffeur de car à mi temps), Claude MONNIER (ouvrier retraité), Philippe COMMARET (professeur d'EPS, TZR Aveyron), Antoine MOURAT (ATER à l'Université d'Orléans), Françoise SALMON (enseignante), Sylvie PRALONG (enseignante, Montauban 82), Philippe KAUFMANN (enseignant 07200 Aubenas), Charles GILBERT (professeur retraité, Carpentras), Jean Charles ALBERT (instituteur retraité, membre de la LCR, La Seyne Sur Mer), Mireille POPELIN (militante laïque, enseignante retraitée Villeurbanne), Jean POUSSIN (ancien syndicaliste FO, ancien délégué syndical), Daniel ALLONCLE (ancien syndicaliste), Nathalie BONIS (secrétaire commerciale), Natacha SOMMER (chargée d'opérations), Joan-Leslie JAKOBOWSKI (artiste), Yvonne MIGNOT LEFEBVRE (chercheur CNRS, Paris 20e), Catherine LEVY (sociologue CNRS, retraitée), Patrick GUMEZ (retraité des ouvriers d'Etat), Jean DUBOSCLARD (retraité), Maurice BISSEY (ingénieur diplômé de l'ENSA, retraité, Lyon), Andrée DUPRAT (retraitée enseignement), Oristelle BONIS (traductrice), Lucien VENTRE (retraité défense), François ROUX (moniteur de ski et guide de haute montagne), Louis BASTIN (réalisateur), Christian DESERT (retraité graphiste), Natacha CHETCUTI (doctorante en sociologie, EHSS Paris), Wenceslas LIZE (doctorant en sociologie), Simon CARET (étudiant science po, Rennes), Billy FEREOLE (étudiant), Marie-Odile PERY, Claude RAMIN (citoyen, Aix en Provence).

Pour vous joindre à cet appel : envoyer nom, prénom et qualité à : syndicalisme@le-militant.org

() Les appartenances sont mentionnées uniquement pour identification. Bien entendu les diverses instances syndicales qui prendraient connaissance de ce texte et en partageraient les orientations sont vivement invitées à le co-signer.*

RENCONTRE DES SIGNATAIRES

DIMANCHE 16 SEPTEMBRE A 13h30

Au CAIRN, 18 rue Victor Massé Paris 9^e
(métro Pigalle)

Merci de confirmer votre présence par mail ou par courrier de manière à pouvoir estimer le nombre de participants et envisager si nécessaire de changer de lieu

syndicalisme@le-militant.org

François FERRETTE, 48 rue du Val Noble 61000 Alençon

